



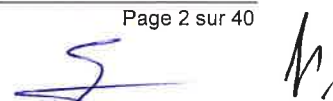
## Administration contractante : COMMISSION EUROPEENNE

Intitulé de l'action	PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE DU BURKINA FASO - 2 <sup>ÈME</sup> PHASE CODE PROJET ENABEL : BKF 180341T
Référence	IcSP/2018/041-385 – Contrat IcSP/2018/401391
Lieu(x) de l'action	<i>Burkina Faso</i>
Nom du bénéficiaire principal	<i>Agence Belge de Développement - ENABEL</i>
Nom des co-bénéficiaires	<i>N/A</i>

<b>Adresse du bénéficiaire principal</b>	<b>Siège :</b> Enabel s.a. 147 rue Haute 1000 Bruxelles Belgique	<b>Représentation :</b> Enabel Burkina Faso 417 avenue Kwamé N'Krumah Koulouba 01 BP 138 Ouagadougou 01 Burkina Faso
<b>Numéro de téléphone :</b> (fixe et mobile) indicatif pays + indicatif ville + numéro	Tel. fixe : +22625333154 (Représentation Enabel Burkina Faso) Tel. Mobile : +22655253245 (chef de projet PARSIB) +22665827522 (représentant résident Enabel)	
<b>Personne de contact pour cette action</b>	Nicolas OEBEL – chef de projet PARSIB	
<b>Adresse électronique de la personne de contact</b>	<a href="mailto:nicolas.oebel@enabel.be">nicolas.oebel@enabel.be</a>	
<b>Site web du bénéficiaire</b>	<a href="http://www.enabel.be">http://www.enabel.be</a>	

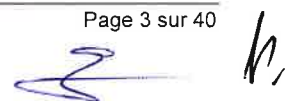
# Table des matières

1	Acronymes .....	3
2	Résumé exécutif .....	5
3	Contexte de l'action.....	6
3.1	La politique de sécurité au Burkina Faso.....	6
3.1.1	Rappel du cadre institutionnel et sécuritaire .....	6
3.1.2	Le contexte spécifique de Bobo Dioulasso.....	7
3.1.3	Le processus de réforme du secteur de la sécurité .....	9
3.1.4	Les appuis au secteur de la sécurité .....	11
3.2	Orientations stratégiques pour l'intervention .....	12
4	Description de l'action .....	15
4.1	Objectif Général.....	15
4.2	Objectifs spécifiques.....	15
4.3	Résultats et activités à mettre en œuvre .....	15
4.3.1	Résultat 1 : la gestion du cycle de renseignement est renforcée.....	15
4.3.2	Résultats 2 : les mécanismes de gestion de crise au niveau central sont renforcés .....	16
4.3.3	Résultat 3 : un mécanisme de prévention et de gestion de crise est instauré à Bobo Dioulasso .....	17
4.3.4	Résultat 4 : le processus de réforme du secteur de la sécurité est renforcé .....	17
4.4	Thématique transversale : intégration du genre .....	18
4.5	Bénéficiaires de l'action.....	19
5	Lieu et durée de l'action .....	20
5.1	Lieu de l'action.....	20
5.2	Durée de l'action.....	20
6	Modalités de mise en œuvre .....	25
6.1	Cadre contractuel et outils de mise en œuvre .....	25
6.2	Structure d'exécution.....	25
6.3	Structures de pilotage.....	26
6.4	Appui et suivi de l'action .....	27
6.4.1	Assistance ponctuelle de ENABEL et de la Police Fédérale belge.....	27
6.4.2	Suivi des résultats et rapports .....	28
6.4.3	Evaluation.....	28
6.4.4	Audit .....	28
6.4.5	Communication et visibilité .....	29
7	Cadre logique.....	30
8	Informations additionnelles .....	37
8.1	Tableaux récapitulatifs des éléments de diagnostics et recommandations du Forum .....	37
8.1.1	Éléments de diagnostics.....	37
8.1.2	Recommandations.....	37

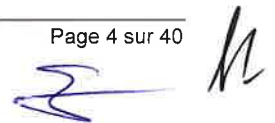


# 1 Acronymes

ABT	Anti Banditisme et Terrorisme
AN	Assemblée Nationale
AM	Attribution du marché
ANR	Agence Nationale de Renseignements
AO	Appel d'offre
BAC	Brigade Anti Criminalité
BKF	Burkina Faso
CBR	Communauté Burkinabè de Renseignement
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CGD	Centre pour la Gouvernance Démocratique
CICR	Comité International de La Croix Rouge
CNR	Conseil National de Renseignement
COMOP	Comité Opérationnel
COMPIL	Comité de Pilotage
CRS	Compagnie Républicaine de Sécurité
CUGC	Centre Unifié de Gestion de Crise
DIMU	Dispositif d'Intervention Médicale d'urgence
DUE	Délégation de l'Union Européenne (à Ouagadougou)
Enabel	Agence belge de développement
FSI	Forces de Sécurité Intérieure
GAR-SI	Groupes d'Action Rapides – Surveillance et Intervention au Sahel
GSP	Garde de Sécurité Pénitentiaire
ICsP	Instrument Contribuant à la Stabilité et à la Paix
ILS	Initiatives Locale de Sécurité
INSD	Institut national de la statistique et de la Démographie
IOV	Indicateur objectivement vérifiable
IRAPOL	Identification, Rapprochement, Analyse de Police.
MONOP	Monitoring Opérationnel
MSECU	Ministère de la Sécurité
M&E	Monitoring and Evaluation
OS	Objectif Spécifique
PARSIB	Projet d'Appui au Renforcement de la Sécurité Intérieure du Burkina Faso
PARSIB-RSS	Projet d'Appui au Renforcement de la Sécurité Intérieure du Burkina Faso – Réforme Secteur Sécurité
PARSIB 2	Projet d'Appui au Renforcement de la Sécurité Intérieure du Burkina Faso – 2 <sup>ème</sup> phase



PM	Police municipale
PN	Police nationale
PNOR	Plan National d'Orientation du Renseignement
PROGEF	Programme Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers au Burkina Faso
PRAG	Practical Guide (de l'Union Européenne)
PTF	Partenaire Technique et Financier
PUS	Programme d'Urgence pour le Sahel
RD	Réception définitive
RSS	Réforme du Secteur de la Sécurité
UE	Union européenne
UGP	Unité de Gestion du Projet
UIP-PN	Unité d'Intervention Polyvalente de la Police Nationale
USI-GN	Unité Spéciale d'Intervention de la Gendarmerie Nationale



## 2 Résumé exécutif

Titre de l'action:	<b>PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE DU BURKINA FASO – 2eme Phase (PARSIB 2)</b>
Lieu(x) de l'action	Burkina Faso
Durée totale de mise en œuvre de l'action	12 mois (Décembre 2018- Novembre 2019) + 6 mois de clôture.
Financement de l'UE	3 millions EUR
Financement de l'UE %	100%
Objectifs de l'action	<u>Objectif Global</u> : Contribuer au processus de stabilisation du pays en appuyant le secteur sécurité <u>OS1</u> : Optimiser les FSI dans la lutte contre le terrorisme <u>OS2</u> : Renforcer le processus de Réforme du Secteur de la Sécurité.
Groupe(s) cible(s)	Les forces de l'ordre, leurs autorités de tutelle, les autres prestataires privés, et bénéficiaires publics et privés (incluant la société civile et les organisations représentatives des femmes).
Bénéficiaires finaux	La population
Résultats escomptés	R1 : La gestion du cycle de renseignement est améliorée R2 : Le dispositif central de gestion des crises portant atteinte à la sécurité de l'Etat et de la population burkinabè est performant R3 : Le dispositif de gestion des crises et d'intervention à Bobo Dioulasso est fonctionnel et performant. R4 : Certaines thématiques prioritaires de la RSS sont renforcées.
Activités principales	Appui à la mise en œuvre de la loi sur le Renseignement, renforcement du CUGC, appui aux mécanismes d'intervention et de gestion de crise à Bobo Dioulasso (équipement et formation des unités d'intervention, du DIMU, du CUGC, ...), appui au mécanisme RSS (appui aux commissions de la Réforme, élaboration d'études, élaboration des plans d'action), appui à la mise en œuvre des premiers chantiers de la Réforme (maillage territorial, encadrement des ILS, ...). Une attention particulière sera accordée à la participation des femmes dans les activités de ce projet.

### 3 Contexte de l'action

L'action envisagée s'inscrit dans la suite logique et en complément des Projets d'Appui au Renforcement de la Sécurité Intérieure du Burkina Faso (PARSIB)<sup>1</sup>, et de son volet additionnel (PARSIB-RSS)<sup>2</sup>. Les contextes décrits dans les descriptifs d'action de ces projets restent en grande partie d'actualité. Le présent descriptif d'action s'attardera sur les évolutions et changements intervenus entre 2016 et 2018.

#### 3.1 La politique de sécurité au Burkina Faso

##### 3.1.1 Rappel du cadre institutionnel et sécuritaire

Si ces deux dernières années ont vu la tenue de nombreuses discussions relatives à l'organisation du secteur de la sécurité, le cadre légal n'a pas trop évolué durant cette période. La loi n°032-2003/AN relative à la sécurité intérieure qui définit les principes généraux de la sécurité intérieure reste le principal cadre de référence. Les deux avancées majeures auront été le vote d'une Loi sur le Renseignement<sup>3</sup> et d'une nouvelle loi portant statut du cadre de la Police Nationale<sup>4</sup>.

Sur le plan organisationnel, les Forces de Sécurité Intérieure (FSI) restent sous la tutelle fonctionnelle du Ministère de la Sécurité, dont un nouveau Ministre, Clément Sawadogo, a succédé au Ministre d'Etat Simon Compaoré en février 2018. Néanmoins, à l'exception de la Police Nationale, les autres Forces de Sécurité intérieure sont sous tutelle administrative d'un autre Ministère<sup>5</sup>, ce qui ne va pas sans poser certains obstacles dans le fonctionnement quotidien.

Durant ces deux années, la Police Nationale aura, au-delà de la loi relative au statut du cadre, principalement connu des recrutements massifs pour tenter de combler les déficits de couverture territoriale. En 2018, le niveau de recrutement a été ramené à la normale en tenant compte des capacités d'accueil en termes de formation. La gendarmerie aura quant à elle connu également des recrutements importants. En 2018, on estime le nombre de policiers à 15.000 et le nombre de gendarmes à 10.000.

En matière de renseignement, l'Agence Nationale de Renseignement (ANR) créée le 16/4/2016<sup>6</sup> s'est petit à petit structurée et développée. La nouvelle loi sur le Renseignement, premier texte légal qui encadre l'activité du renseignement au Burkina Faso, fournit désormais un cadre de référence qui devra encore être suivi dans les prochains mois par les mesures d'application.

<sup>1</sup> Septembre 2016 à août 2018

<sup>2</sup> Novembre 2017 à novembre 2018

<sup>3</sup> Loi N°026-2018/AN portant réglementation générale du Renseignement au Burkina Faso

<sup>4</sup> Loi n°027-2018/AN du 1/6/2018 portant statut du cadre de la Police Nationale.

<sup>5</sup> La gendarmerie et les Sapeurs-Pompiers dépendent du Ministère de la Défense, la Police Municipale dépend des mairies et du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, les Eaux et Forêt du Ministère de l'environnement, la Sécurité Pénitentiaire du Ministère de la Justice, ...

<sup>6</sup> Décret 2016-239 daté du 16/4/2016 portant création, attribution, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de Renseignement.



Sur le plan sécuritaire, le Forum National sur la Sécurité<sup>7</sup>, combiné à l'enquête de population menée en 2017 par le Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD), donnent un aperçu assez exhaustif des problèmes de sécurité prioritaires et besoins exprimés par la population. Les problématiques liées à la corruption, au trafic et usage de drogues, à la sécurité routière, au grand banditisme et au terrorisme figurent parmi les plus grandes préoccupations identifiées. Ces documents présentent également les principales difficultés en matière d'offre de sécurité, tel les défis du maillage territorial, la coordination des FDS, l'encadrement des Initiatives locales de sécurité appelées à rentrer dans le cadre formel des Structures Locales de Sécurité.

La menace terroriste aura, durant ces deux dernières années, malheureusement encore été au centre des préoccupations. Depuis 2015, on compte désormais près d'une cinquantaine d'attaques sur le territoire burkinabè. Initialement, ces attaques se produisaient presque exclusivement dans la région du Nord, dans les provinces du Soum et de l'Oudalan, mais depuis plusieurs mois, la menace s'est déplacée le long de la frontière est et ouest, avec plusieurs attaques déplorées. La capitale Ouagadougou n'aura pas été épargnée, puisqu'elle aura connu les attaques dites du « Capuccino » le 15/1/2016, de « Aziz Istanbul » le 13/8/2017 et de la double attaque de l'ambassade de France et de l'Etat-major des Forces armées le 2/3/2018. La complexification des modes opératoires (attentats simultanés, utilisations d'explosifs, de voitures béliers, ...) et l'extension des zones géographiques sensibles engendrent un changement de paradigme qu'il convient de prendre en considération urgemment. Parmi les victimes figurent de nombreux membres des FSI qui, à l'instar des autres représentants de l'Etat, constituent les cibles privilégiées de ces attaques. Outre ces victimes, ces attaques ont provoqué d'importants déplacements de populations, la fermeture de plusieurs services publics et la suspension de certaines activités, en lien avec les restrictions de circuler données par la plupart des ambassades. Tous ces éléments constituent des obstacles supplémentaires au développement de ces régions, les rendant encore plus fragiles face au risque de radicalisation. Dans ce contexte, il convient néanmoins de relever une nette amélioration des capacités de prévention et de réaction qui se sont notamment traduites par la neutralisation de plusieurs cellules<sup>8</sup> et une amélioration générale de la gestion du renseignement et des capacités d'intervention des FSI. Des appuis considérables sont en outre apportés par la Communauté Internationale, tant sur le plan sécuritaire, qu'en faveur du développement socio-économique de la région du Sahel.

La prochaine année, avec la préparation du processus électoral de 2020, la gestion du passé (avec les différents procès en cours et un processus de réconciliation sensible) et les tensions sociales liées à l'attente pressante des populations des retombées du développement, apparaît comme une période hautement à risques.

### 3.1.2 Le contexte spécifique de Bobo Dioulasso

Au vu de l'expansion des zones ciblées par les attaques terroristes, les autorités burkinabés ont exprimé le besoin de renforcer les mécanismes de gestion de crise et d'intervention de manière générale, et spécifiquement à Bobo Dioulasso.

<sup>7</sup> Voir le tableau récapitulatif des problèmes et recommandations issues du Forum en annexe 1.

<sup>8</sup> Comme à Ouaga (Rayongo Mai 18) et au Nord (juillet 2018), opération multi pays (opération Koudalgou en mai 18), Est (forêts de Nakotourgou et Foutouri en avril 2018)

Bobo Dioulasso est le chef-lieu de la Région des Hauts-Bassin (dont la population globale est estimée à 1.961.204 habitants sur un total de 18.450.494 au Burkina Faso)<sup>9</sup>, laquelle comprend la province de Houet (Bobo Dioulasso et ses 7 arrondissements), la Province de Kéné Dougou (comprenant 1 commune urbaine et 12 communes rurales) et la province de Tuy (comprenant 1 commune urbaine et 6 communes rurales)

Bobo Dioulasso, en tant que capitale économique du Burkina Faso et deuxième ville du pays, constitue assurément un lieu hautement stratégique. De sa position géographique de carrefour en Afrique de l'Ouest, notamment vers la Côte d'Ivoire, la ville a connu un développement du commerce important. Son aéroport régional et sa position médiane sur la ligne de chemin de fer sont également à prendre en considération. Cette ville, dont la population était estimée en 2012 à 813.610 habitants<sup>10</sup> et pourrait avoisiner aujourd'hui le chiffre de 1.030.000 habitants selon les autorités locales, présente des caractéristiques similaires à Ouagadougou en termes de risques, mais dans une envergure plus limitée.

Sur le plan sécuritaire, Bobo Dioulasso connaît, à l'instar des grandes villes urbaines, une criminalité importante, caractérisée par des actes de grand banditisme, de criminalité transfrontalière, de criminalité économique, de conflits fonciers, ... En Octobre 2015, la région des Hauts-Bassin était confrontée à une attaque du poste de Gendarmerie de Samorogouan, située à 80 km de Bobo Dioulasso, laquelle est connue aujourd'hui comme une des premières attaques terroristes d'envergure. Si la ville de Bobo Dioulasso n'a pas encore connu d'attentat, la suspicion de développement de cellules dans la région est réelle, telle que l'illustre une vaste opération de ratissage menée en Août 2018 et plusieurs alertes identifiées et anticipées. En outre, les fréquentes attaques dites de grand banditisme, dont la récente attaque d'une escorte de CRS sur l'axe Bobo-Dédougou, et le lien de plus en plus avéré entre ces réseaux et les réseaux terroristes, font craindre à une recrudescence de la menace. En outre, la région proche de Banfora et les zones frontalières avec le Mali constituent des zones à risques dont la proximité avec Bobo Dioulasso est à prendre en considération.

En tant que 2<sup>ème</sup> ville du pays, Bobo Dioulasso connaît la présence des différents services de sécurité. A l'instar de Ouagadougou, Bobo Dioulasso dispose d'un statut spécial de grande ville, et le territoire de la mairie est découpé en 7 arrondissements. Néanmoins la couverture sécuritaire de ces arrondissements est inégale, les 3 anciens arrondissements (le 2<sup>ème</sup>, le 5<sup>ème</sup> et le 6<sup>ème</sup>) étant couverts par la PN et la PM, les 4 nouveaux arrondissements comprenant des zones non loties ne disposant d'aucun service de sécurité.

Au niveau de la Police Nationale, la ville abrite une Direction Régionale, ainsi qu'un groupement CRS et une BAC. C'est à cette dernière qu'incombe principalement, au niveau de la police, la lutte contre le terrorisme. Avec un effectif limité et un très faible niveau d'équipement, la BAC jouit néanmoins d'une bonne réputation. Il est envisagé à court terme, si certains appuis en équipement sont fournis,

<sup>9</sup> Source INSD, Annuaire statistique 2015

<sup>10</sup> Source INSD, Annuaire statistique 2015



de déployer une antenne de l'UIP-PN, mieux équipée et formée pour gérer de tels incidents.

Bobo Dioulasso héberge également une région de Gendarmerie qui assure l'autorité des groupements mobiles et départementaux de sa circonscription. Un groupement mobile y est présent, composé de 3 escadrons, mais en pratique, les interventions sont principalement assurées par le 21<sup>ème</sup> escadron. Ces équipes sont également faiblement équipées. A l'instar de la Police Nationale, Bobo Dioulasso ne dispose pas encore d'éléments de l'USI-GN, mais la création d'une telle unité au sein de cette région est en cours de discussion au sein de l'Etat-Major de la Gendarmerie.

La police municipale, avec un effectif de 147 éléments, est également présente et assure principalement des missions de sécurité routière, de salubrité publique, de gestion des aliénés, ... Elle assure en outre l'ordre public dans certains lieux sensibles, tels les deux marchés principaux de la ville, l'auto-gare ou l'abattoir.

Les sapeurs-pompiers sont actifs avec les éléments de la 2<sup>ème</sup> compagnie, complétés par des éléments de l'Ecole Nationale des Sapeurs-pompiers. Une garde journalière d'environ 70 hommes est assurée quotidiennement. La BNSP dispose d'un Plan ORSEC qui regroupe les différents plans (rouge, blanc, jaune) à mettre en œuvre en cas de catastrophe naturelles et artificielles. Plusieurs exercices de simulation ont été organisés par la BNSP en interne, mais n'impliquent généralement pas les autres disciplines et les autres FSI.

Les autres FSI, à savoir les Eaux et Forêt, les douanes, les GSP (avec une direction régionale et 10 Etablissements Pénitentiaires dans la région dont 1 pour mineur) sont également représentés à Bobo Dioulasso.

### 3.1.3 Le processus de réforme du secteur de la sécurité

Comme cela avait été annoncé en début de législature<sup>11</sup>, un Forum National de la Sécurité s'est tenu du 24 au 26 Octobre 2017. Il a réuni quelques 600 personnes, parmi lesquelles un nombre significatif de femmes, et a été précédé d'un large processus de consultation à travers une commission de préparation représentative, l'organisation de pré-ateliers, des ateliers régionaux, une enquête nationale sur les besoins de sécurité<sup>12</sup> ... Tel que cela était annoncé, « *l'objectif global du forum était de faire un diagnostic de la situation de la sécurité dans notre pays en vue de faire des recommandations et d'identifier les axes stratégiques pour l'élaboration d'une stratégie de sécurité nationale* ». Les travaux de ce Forum ont fait l'objet d'un rapport général qui a fait ressortir quelques 41 éléments de diagnostics et 58 recommandations génériques. Au-delà de ces recommandations, le principal enseignement de ce Forum fut le constat d'une nécessité d'une Réforme du Secteur de la Sécurité intégrant les différents acteurs du secteur et la nécessité de l'élaboration d'une Politique Nationale de Sécurité<sup>13</sup> en vue de définir une vision globale cohérente pour les différents secteurs. Au sortir de ce Forum, le Président avait annoncé la poursuite de ce processus à travers l'élaboration

<sup>11</sup> Voir la Déclaration de Politique Générale présentée devant l'Assemblée Nationale le 5/2/2016

<sup>12</sup> Voir. C.G.D, Rapport Final de l'Etude sur les besoins de Sécurité au Burkina Faso, Décembre 2017, PARSIB-UE

<sup>13</sup> L'intitulé exacte de ce document ne semble pas encore définitivement arrêté. Les représentants du Ministère de la Défense souhaiterait ainsi dénommer le document « Politique de Défense et de Sécurité ».

d'une nouvelle Politique de Sécurité Nationale. Des annonces avait été faites concernant la réactivation du Conseil National de Défense et de Sécurité et la mise sur pieds d'une Commission interministérielle pour élaborer ce document de politique générale. Malheureusement, certains blocages semblent être apparus dans la mise sur pieds de ces institutions et ce processus ne semble toujours pas avoir débuté.

Malgré cet obstacle, le PARSIB et le MSECUC avait convenu de préparer ce processus à travers une série d'études sur des sujets centraux pour la sécurité nationale.

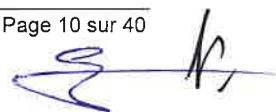
Parmi ces thèmes figure la question des effectifs des FSI et celle du « **maillage territorial** ». Tel que cela avait déjà été souligné dans la stratégie Nationale de Sécurité Intérieure en 2011, le Burkina Faso se trouve confronté à deux problèmes majeurs concernant ses Forces de Sécurité Intérieure. Le premier défi réside dans un nombre globalement insuffisant de membres de Forces de Sécurité Intérieure pour assurer la sécurité de l'ensemble de la population sur l'ensemble du territoire. Prenant en compte une moyenne internationale d'un policier pour 400 habitants qu'il se fixe comme objectif à long terme, le Burkina Faso a évolué de 1 agent pour 800 habitants en 2016, à 1 agent pour 758 habitants en 2017 à la suite de recrutements massifs. Combiné à cette carence, un problème d'occupation territoriale est constaté depuis de nombreuses années. En l'absence d'un décret d'application<sup>14</sup> qui devait définir les compétences territoriales de la police et de la Gendarmerie, près de 36% des communes du Burkina Faso ne dispose d'aucun service de sécurité alors que 32.5% disposent des 2 services, selon l'étude réalisée en 2018 par le cabinet Saagel<sup>15</sup> dans le cadre du PARSIB. Enfin, cette étude a permis de révéler une autre problème majeur lié au déséquilibre important d'affectation des Ressources Humaines dans les services dits de première ligne<sup>16</sup>. En effet, seuls 17,6% des ressources sont déployées dans ces services de premières lignes alors que ce chiffre avoisine plutôt les 60% dans la plupart des autres pays.

Deux autres thématiques centrales ont trait aux questions de la **police de proximité et des Initiatives Locales de Sécurité**. Depuis plus de dix années, le Burkina Faso a adhéré au concept de police de proximité, mais face aux problèmes de maillage territorial évoqués ci-dessus, l'attention a principalement été portée sur la question de la participation communautaire à la sécurité. Partant d'un objectif initial louable, cette politique a eu pour conséquence un développement important d'initiatives locales de sécurité, dont les Koglwéogo sont l'expression la plus emblématique. S'il est reconnu que les Koglwéogo ont largement contribué à la réduction de l'insécurité dans certaines parties du territoire, on note des conséquences moins positives tels que des constats de violations de droits humains d'une part, un mécontentement des FSI face à ces dérapages et un désengagement de leur part par rapport à cette application du concept de police de proximité. Face à ces évolutions, le

<sup>14</sup> Comme le précise la Stratégie nationale de Sécurité intérieure, « en fonction des spécificités propres à chacune d'elles, la loi dispose (Art. 16 de la loi 032 relative à la sécurité intérieure) qu'un décret précise les zones de compétences territoriales respectives. Cette disposition n'étant pas encore satisfaite, la Police et la Gendarmerie se retrouvent à partager le même territoire. Ce faisant, la traditionnelle répartition qui veut que la police opère en zone urbaine et la gendarmerie en campagne s'est estompée au cours des années, entraînant le glissement de la Police nationale hors des limites urbaines et "l'urbanisation" des unités de la Gendarmerie. Cette situation s'est encore aggravée avec la communalisation intégrale, consacrant de fait l'urbanisation de toutes les localités avec, pour conséquence immédiate, les innombrables demandes d'ouverture de commissariats de police ou de brigades de gendarmerie pour pallier l'absence de ces structures ou pour en rajouter à celle déjà existante et ce, sans souci d'un véritable plan d'occupation rationnelle du territoire »

<sup>15</sup> Saagel, *Etudes sur l'organisation des services de première ligne des forces de sécurité au Burkina Faso*, Juin 2018, PARSIB-UE

<sup>16</sup> Sont visés dans ce cas les services déconcentrés dans les communes rurales, urbaines et arrondissement, à savoir les Commissariats de districts pour la police nationale et les brigades territoriales pour la Gendarmerie, qui se doivent de fournir les services



gouvernement a pris un décret interministériel<sup>17</sup> visant à mieux réguler et encadrer ces initiatives locales, mais ce décret a du mal à être appliqué sur le terrain. Au sortir du Forum, et à la suite de vifs débats suscités au sein de la société par certains faits divers, il est ressorti une recommandation largement partagée selon laquelle l'attention devait être portée en priorité sur les mesures d'encadrement de ces structures et sur une redynamisation du concept de police de proximité.

L'environnement sécuritaire au Burkina Faso est marqué par une multitude de services de sécurité, placés sous des autorités de tutelles différentes, ce qui ne va pas sans poser de nombreux problèmes de **coordination** et de cohérence dans les politiques de sécurité et de défense. Comme évoqué ci-dessus, ce constat a été le principal enseignement du Forum et devrait être l'enjeu central de la future politique de sécurité nationale. Durant les activités du PARSIB, ce thème de la coordination a été central et a pu être appréhendé de manière concrète sur des sujets tels que la gestion de crise, la communication, les interventions, les centres d'appels, les moyens de transmissions, ....

D'autres thématiques, tels la lutte contre la corruption, la police technique et scientifique, les mécanismes de contrôle et de redevabilité, les infrastructures et équipements, etc. sont également apparues comme des éléments importants de la future Réforme du Secteur de la Sécurité.

#### 3.1.4 Les appuis au secteur de la sécurité

Au vu du contexte national, régional et international, les Partenaires Techniques et Financiers sont conscients de l'importance du secteur de la sécurité dans le développement socio-économique du pays.

L'Union européenne constitue le 1<sup>er</sup> partenaire du Burkina Faso dans ce secteur. A côté de ses appuis apportés dans le cadre du PARSIB et PARSIB-RSS, d'autres projets tels le GAR-SI et le PROGEF sont également financés par l'Union européenne. En outre, à travers le Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS), un appui budgétaire sectoriel de 50 Millions d'euros est apporté par l'UE dans le cadre du Fonds Fiduciaire pour l'Afrique dans le nord du pays en vue de favoriser le développement de cette région sensible, et plus spécifiquement afin de renforcer le maillage territorial et développement des services sociaux.

Toujours concernant cette région sensible, les pays de la région, avec l'appui de la communauté internationale, ont créé en 2014 un nouveau cadre de coordination dénommé « G5 Sahel », réunissant la Mauritanie, le Mali, le Niger, le Tchad et le Burkina Faso. Si l'objectif global de cette structure vise le développement durable de la région sahélienne, la lutte contre le terrorisme en est rapidement devenue un enjeu central. Ainsi, en 2015, la création d'une force militaire anti-terroriste conjointe est décidée, mais n'est officiellement lancée qu'en juillet 2017. En 2018, l'Union européenne décidait de doubler sa contribution de 50 à 100 millions d'euros, et devenait un des principaux contributeurs d'un budget mobilisé à ce stade de 414 millions d'euros. La coopération régionale s'est également traduite par divers accords de coopération, notamment au sein de la CEDEAO – CEEAC.

<sup>17</sup> Décret n°2016-1052/PRES/PM/MATDSI/MJDHPC/MINFID/MEEVCC portant définition des modalités de participation des populations à la mise en œuvre de la police de proximité



Plusieurs appuis sont également menés à travers des coopérations bilatérales. Parmi les Etats membres de l'Union européenne, l'Allemagne, la France, le Danemark, la Belgique ont des projets en cours ou en préparation en appui au secteur de la sécurité. Les USA, le Canada, l'Arabie Saoudite contribuent également à travers certains appuis au secteur. La République de Chine, Taiwan, qui a longtemps été un partenaire important du Burkina Faso et de son secteur de la sécurité, a quant à elle interrompu son appui à la suite de la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays, annoncée le 24/5/2018. Elle devrait prochainement être supplantée par la Chine populaire, qui a annoncé quant à elle l'augmentation prochaine de son aide.

### 3.2 Orientations stratégiques pour l'intervention

A travers un premier projet majeur dans le secteur de la sécurité, à savoir le PARSIB, l'Union Européenne a pu initier un processus et créer un climat de confiance avec les partenaires locaux. Les clés de cette réussite de la mise en œuvre de projet sont multiples et devraient être maintenues dans cette seconde phase. Celles-ci sont notamment liées :


- ***A l'importance accordée à la coordination des services de sécurité et un équilibre dans les appuis*** : tout en respectant les mandats et organisations de chaque acteur, le PARSIB a systématiquement souligné l'importance de la coordination des services et a tenu à appuyer les mécanismes de coordination et les différents acteurs qui y prenaient part. Pour la gestion de crise en particulier, tirant les constats tant de l'organisation de multiples exercices et simulation de plus ou moins grande envergure, le PARSIB a fortement insisté sur la coordination entre les unités spéciales d'intervention, le Centre unifié de gestion de crise et les autres acteurs critiques tels que la Brigade nationale des sapeurs-pompiers et le Dispositif d'intervention médicale d'urgence et entend continuer ainsi pour la suite. Au-delà, l'analyse de mécanismes de coordination a fait l'objet de missions spécifiques et des services tels que la coordination des services de sécurité ont fait l'objet d'appuis spécifiques afin de renforcer leur rôle, notamment au niveau de la gestion des centres d'appel et de la problématique de la police de proximité. Parallèlement, toujours dans cette approche holistique, le PARSIB a veillé à garder un équilibre dans ses appuis et à impliquer l'ensemble des acteurs centraux sur chacune des problématiques abordées. L'équilibre police gendarmerie en particulier a fait l'objet d'une attention spécifique en termes d'appuis en matériels et formation.
- ***À la combinaison d'objectifs à court terme et long terme*** : la prise en compte prioritaire de la menace terroriste a permis de créer les conditions nécessaires pour pouvoir aborder et préparer une Réforme plus globale du Secteur de la Sécurité. L'inscription d'effets rapidement visibles permet d'aborder plus sereinement des réformes plus structurelles et devraient en faciliter le dialogue politique. Il conviendra néanmoins de garder à l'esprit certains débats en cours et veiller à ne pas les devancer à travers des actions inappropriées.
- ***Au Respect des principes d'appropriation et d'alignement, malgré des délais d'exécution très courts***: une grande attention a été apportée dans ce projet à la prise en compte des besoins et propositions de solutions exprimés par le partenaire local. Cela s'est notamment traduit par un processus particulièrement participatif et inclusif d'élaboration des





plans d'action en début de projet, mais également à travers les différents appuis apportés aux processus nationaux, tels que pour l'organisation du Forum National sur la Sécurité, le Plan d'Investissement du Ministère de la Sécurité et la politique de promotion de la police de proximité. A travers des comités opérationnels et de pilotage, tant les éléments opérationnels (validation des cahiers de charges et termes de référence, validation des attributions de marchés, ...) que stratégiques (plans d'actions, rapports d'activités, ...) étaient discutés et validés conjointement. Ce mode d'organisation devra néanmoins désormais tenir compte de la nouvelle réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso, plus particulièrement au niveau des comités stratégiques dont il conviendra de s'assurer de sa compatibilité avec le processus de revue sectorielle récemment mis en place. Du point de vue procédural, le recours régulier à la désignation de comités de mise en œuvre de certaines activités (stratégie de communication, plans anti-corruption, forum, etc.) à travers des arrêtés ministériels a également fortement contribué à l'appropriation des activités du PARSIB par les autorités locales.

- **A la recherche de synergies et complémentarités, notamment entre les projets DUE et ceux des pays membres** : tout au long de la première phase, des complémentarités ont été recherchées et nouées, notamment avec le projet danois, la coopération policière française, le CICR et le PROGEF (UE). Cette recherche de synergie et complémentarité continuera à être prônée sur divers dossiers tels IRAPOL, l'appui à la police de proximité, la gestion de crise, ... Le cas du PROGEF en particulier laisse entrevoir une complémentarité évidente en matière de développement du réseau IRAPOL, dont il convient de souligner le caractère national et souverain, à travers des appuis respectifs qui permettront d'une part d'améliorer la couverture nationale (cf. mise en place de la dorsale dans le cadre du PROGEF) tout en renforçant son fonctionnement plus intensif dans les zones les plus denses (cf. réseaux Ouagadougou et Bobo Dioulasso dans le cadre du PARSIB), le tout pour contribuer à une meilleure collecte de l'information sécuritaire, à améliorer son traitement et faciliter sa circulation. En outre, pour ce PARSIB 2, une complémentarité spécifique avec la Belgique y sera développée puisque la Belgique s'impliquera davantage dans le secteur de la sécurité à travers un projet « Police de Proximité dans la région du Centre-Est ». A cet égard, il convient de préciser que le futur projet belge est considéré comme un projet pilote par le Ministère de la sécurité et qu'en ce sens, à travers la synergie que mettra en place Enabel entre ses différentes interventions au Burkina Faso dans le secteur de la sécurité, il pourra facilement servir de réceptacle pour la mise en œuvre des politiques et stratégies mises en place au niveau central et appuyées par le PARSIB en matière de police de proximité. A cela s'ajoute l'expertise de la police fédérale belge, présente tant sur le PARSIB que sur le futur projet belge, qui ajoute indéniablement à la cohérence des actions et leur complémentarité. Enfin, la concertation étroite entamée avec le projet danois, également actif sur ce thème, sera maintenue et accueillie.
- A noter encore que ce principe s'inscrit dans une philosophie d'approche globale (« Comprehensive approach ») tant développée par l'Union européenne que la Belgique.
- **Respect des principes fondamentaux de la Réforme du Secteur de la Sécurité et de l'approche basée sur les droits humains**: tel que cela a été souligné lors du Forum National sur la Sécurité, le respect de ces concepts de base et des principes tels la redevabilité (à



travers p.ex. le renforcement des mécanismes de contrôle, dont ceux de l'ANR), la transparence (à travers p.ex. la mise en œuvre des recommandations liées à l'amélioration de la gestion des RH ou l'amélioration des mécanismes de gestion budgétaires et financière), l'intégrité (à travers p.ex. la mise en œuvre des plans anti-corruption), la durabilité, la prise en compte des besoins des populations, le lien entre détenteurs de droits et porteurs de devoirs (à travers p.ex. l'appui à la mise en œuvre du concept de police de proximité), ... continueront de faire l'objet d'une attention spécifique durant la préparation et la mise en œuvre du projet. Plus globalement le projet veillera également à ce que le processus RSS soit cohérent avec principes démocratiques relevant de l'état de droit et respectant les droits humains et l'égalité des genres, en adéquation avec la résolution du conseil de sécurité des Nations-Unies 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité ainsi que l'approche globale de l'UE pour la mise en œuvre des résolutions du conseil de sécurité des Nations-Unies 1325 et 1820 sur les femmes, la paix et la sécurité. Pour ce faire, le projet veillera notamment à s'aligner sur les politiques et instruments nationaux dédiés à la mise en œuvre de ces résolutions dont le « plan d'action national du Burkina Faso pour la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations-Unies ».

- **Respect des droits des femmes, tels que définis par la CEDEF (CEDAW)** : en particulier les recommandations de la CEDEF sur l'égalité formelle substantive, c'est-à-dire i) la nécessité de renforcer l'accès des femmes à la prise de décision dans la vie publique du pays (notamment dans les institutions et les politiques); ii) avancer dans le processus de représentation plus équitable (femmes et hommes) dans les instances responsables de la sécurité (dans ces différentes modalités et à différents niveaux (locale, nationale, régionale).
- **Appréhension globale du concept de renforcement des capacités** : sur base des demandes de « renforcement des capacités », cette notion est entendue dans son acception large qui vise à agir tant sur le niveau individuel (hommes, femmes, filles et garçons), que sur les niveaux organisationnels et institutionnels. Elle veillera à créer de la capacité, à la développer et à la retenir en vue d'atteindre les résultats escomptés. Elle attachera également une grande importance à l'identification des publics utiles, en tentant d'impliquer tous les acteurs concernés dans la gestion d'une problématique, y compris les femmes, en favorisant de la sorte la collaboration des différentes FSI. Cette implication ne se limitera toutefois pas forcément aux seuls publics issus des FSI. Ainsi à l'instar des appuis fournis dans le cadre du PARSIB au niveau de l'amélioration de la communication, l'intégration d'acteurs de la société civile (p.ex. les réseaux de journalistes, les associations de femmes travaillant dans le domaine de la sécurité des femmes et des filles/garçons) dans certaines activités sera envisagée lorsque jugé utile.
- **À la flexibilité de l'IcSP et de l'agence de mise en œuvre, Enabel**: les procédures flexibles permises par l'IcSP et la performance de l'agence de mise en œuvre ont permis de trouver des solutions rapides aux multiples défis. Cette flexibilité et capacité d'adaptation, qui se traduiront entre autres par le recours systématique à la procédure négociée au motif de l'urgence pour la passation des marchés (voir point 6) ou encore le maintien de l'unité de gestion de projet mise en place pour la phase précédente, évitant ainsi le recours à de





multiples nouveaux recrutements, seront d'autant plus importantes que la période d'exécution du PARSIB 2 ne sera que d'un an.

S'agissant d'un second et dernier projet de mesure d'assistance exceptionnelle, le présent projet se devra de pérenniser ces appuis et faciliter une transition vers des réformes structurelles à plus long terme dans une *perspective de développement* du secteur de la sécurité.

## 4 Description de l'action

### 4.1 Objectif Général

Tel qu'il ressort de la description du contexte et de la stratégie d'action, l'ambition est, durant les douze prochains mois qui constitueront une période à risque, de continuer à **« Contribuer au processus de stabilisation du pays en appuyant le secteur sécurité »**.

### 4.2 Objectifs spécifiques

Face à la menace terroriste toujours présente et croissante, et la nécessité de préparer un processus de changement structurel à long terme tout en atteignant à court terme certaines avancées, le PARSIB et les autorités suggèrent de maintenir la dynamique du PARSIB à travers deux objectifs spécifiques, à savoir :

- Répondre aux besoins liés à une situation d'urgence relative à la menace terroriste en veillant à **« optimiser les FSI dans la lutte contre le terrorisme »**. (OS1)
- **« Appuyer le processus de Réforme du Secteur de la sécurité »**. (OS2)

Concernant l'OS1, il s'agira surtout de pérenniser et renforcer les mécanismes centraux mis en place en matière de gestion du renseignement, de gestion de crise et d'intervention dans le cadre du PARSIB d'une part, et de déployer ces instruments à Bobo Dioulasso d'autre part.

Concernant l'OS2, il s'agira d'encourager et soutenir la poursuite du processus holistique entamé, et d'appuyer le MSECUC dans l'opérationnalisation des premières mesures de réforme.

### 4.3 Résultats et activités à mettre en œuvre

#### 4.3.1 Résultat 1 : la gestion du cycle de renseignement est renforcée

L'Agence Nationale de Renseignement (ANR) s'est développée depuis sa création, notamment grâce à l'appui du PARSIB. Néanmoins, comme le dernier attentat l'illustre, les défis sont encore énormes pour rendre la gestion du renseignement encore plus efficace. La coordination et la collaboration entre les différents services de collecte et d'analyse du renseignement se devront d'être optimisées afin d'être plus performant encore dans la lutte contre le terrorisme.



Maintenant que le texte de base, à savoir la loi sur le Renseignement, a été votée et promulguée, il convient de prendre tous les actes d'application. Il s'agira notamment de valider le Plan National d'Orientation du Renseignement (PNOR), de définir les niveaux de classification, de définir les modalités de fonctionnement de la Communauté Burkinabè de Renseignement (CBR), de définir l'organisation et le fonctionnement de l'ANR, de définir les modalités de fonctionnement du Conseil National de Renseignement (CNR), .... Ce dernier CNR est appelé à jouer un rôle central dans la gouvernance de la gestion du renseignement en tant que principal organe de tutelle et de contrôle en matière de renseignement. Une fois ces textes adoptés, il conviendra de les mettre en œuvre le plus rapidement possible. Le PARSIB 2 apportera principalement **de l'assistance technique** pour appuyer ces mises en œuvre, **les formations et ateliers**, et de légers **équipements** ....

#### 4.3.2 Résultats 2 : les mécanismes de gestion de crise au niveau central sont renforcés

A la suite des attentats et du constat des carences dans le domaine de la coordination des forces de sécurité, une structure de gestion de crise (avec sa principale structure opérationnelle, le Centre Unifié de Gestion de Crise, CUGC en sigle) et des procédures ont été mises en place. Malgré quelques progrès, ces mécanismes ne sont pas encore totalement opérationnels. Au rang des obstacles que les autorités doivent lever pour y parvenir, il convient de citer qu'à sa création, le CUGC n'a pas été conçu comme structure permanente, se reposant notamment pour son bon fonctionnement sur des personnes exerçant d'autres fonctions importantes au sein des FSI, rendant leur disponibilité trop aléatoire et, partant, le fonctionnement de la structure imparfait. A l'heure de rédiger ces lignes, des propositions pour une nouvelle organisation sont toutefois sur la table des décideurs et la problématique est unanimement reconnue comme urgente par l'ensemble des acteurs de la gestion de crise. Notons toutefois que le passage attendu vers une structure permanente s'accompagnera nécessairement d'un besoin plus grand en moyens de fonctionnement, parmi lesquels certains nécessiteront des investissements tant en matériels (informatique, bureautique, tactique, etc.), qu'en dépenses immobilières (non envisageables dans le cadre du PARSIB). Le CUGC<sup>18</sup> et le DIMU, ayant une vocation nationale, il s'avère indispensable d'appuyer leur efficacité tant pour Ouagadougou que pour le reste du territoire au plus vite. Cet appui se fera principalement à travers **l'opérationnalisation du CUGC et du DIMU**, et de ses modes de collaboration avec Bobo Dioulasso, le second lieu d'implémentation des mécanismes de gestion de crise. Des formations complémentaires, exercices de simulation et ateliers de concertation, à titre d'exemple, pourront être appuyés.

Il conviendra en outre de répondre aux faiblesses toujours présentes à Ouagadougou, à savoir le développement d'un **système de transmission interopérable** et du réseau IRAPOL de Ouagadougou. Il s'agira également de mettre en œuvre les recommandations de l'étude réalisée dans le cadre du PARSIB sur **l'amélioration des systèmes d'alerte** (organisation et équipements des centres d'appels, mécanismes d'information de la population en temps de crise, ...). Enfin, une fois le texte relatif au **CUGC** revu afin d'en faire une structure permanente, un appui pourra être apporté (en

<sup>18</sup> Ou l'organe qui sera appelé à le remplacer s'il change de dénomination.

équipement, réhabilitation, ...) afin de le rendre opérationnel le plus rapidement possible.

#### 4.3.3 Résultat 3 : un mécanisme de prévention et de gestion de crise est instauré à Bobo Dioulasso

Les autorités souhaitent que les principaux mécanismes de gestion de crise mis en œuvre à Ouagadougou dans le cadre du PARSIB soient reproduits à Bobo Dioulasso, seconde ville du pays, en urgence. Ce volet constituerait l'activité la plus importante en termes budgétaire et d'activités et comprendrait :

- La formation et l'équipement d'unités d'intervention de 2ème niveau (tels que les ABT) pour une intervention dans les 10 minutes en cas d'incident grave
- La fourniture d'un Poste Médical Avancé et l'appui au Dispositif Médical d'Urgence à Bobo Dioulasso
- L'appui à la déconcentration du CUGC à Bobo Dioulasso et la fourniture d'un poste de commandement opérationnel
- la constitution d'un noyau du système IRAPOL à Bobo Dioulasso
- Plus globalement l'appui au processus de gestion de crise à Bobo Dioulasso et sa région

Une mission de préparation de ce volet a été menée du 26 au 29 août 2018 à Bobo Dioulasso afin de confronter les besoins exprimés et les appuis envisagés dans le cadre du présent projet. De cette mission, il ressort une énorme attente des acteurs tant ils ressentent la présence de la menace terroriste qu'ils appréhendent la gestion d'un tel incident en raison de leur manque de formations, d'équipements, de coordination et de préparation. Un atelier de préparation d'un plan d'action détaillé avec tous les acteurs locaux devrait être organisé avant le démarrage du projet pour s'assurer de l'implication et la participation de chaque acteur, y compris les femmes et leurs représentants.

#### 4.3.4 Résultat 4 : le processus de réforme du secteur de la sécurité est renforcé

Au sortir du Forum National sur la Sécurité, l'engagement a été pris d'élaborer une Politique de Sécurité Nationale. La mise sur pied de la structure de pilotage de cette politique est toujours en discussion, mais le Ministère de la Sécurité a identifié avec le PARSIB, une série de sujets prioritaires en cours de réalisation dans le cadre du PARSIB RSS. Il s'agit notamment d'études et actions concernant les thématiques suivantes :

- L'élaboration de la Politique de Sécurité Nationale
- Les mécanismes de coordination opérationnelle
- Le développement d'un système intégré de transmissions
- la conception et la mise en œuvre d'un plan d'encadrement des Structures Locales de Sécurités (ex-ILS)
- L'élaboration d'un plan de maillage des services de 1ère ligne et la réorganisation de ces services en ce sens.
- La gestion du matériel roulant
- La gestion des Ressources Humaines, dont les plans de carrières, la formation continue, ...



avec une dimension particulière sur la place des femmes au sein des FSI

- le développement de l'infrastructure et du système IRAPOL, ainsi que de ses différentes applications
- Le développement de la Police Technique et Scientifique
- La lutte contre la corruption au sein des FSI
- Le développement de la Police de Proximité

En fonction du degré d'urgence, de l'état de préparation, de cohérence et de consensus sur ces sujets, des budgets disponibles et de l'impact visible pour la population, un ou plusieurs de ces thèmes seront appuyés dans le cadre du PARSIB 2. Parmi ces sujets, les questions de police de proximité et d'encadrement des ILS feront l'objet d'un autre projet mené par Enabel dans la Région du Centre-Est. Afin d'optimiser et renforcer la cohérence des interventions au sein d'Enabel et entre la DUE et les pays membres (Belgique, Danemark, Allemagne, ...), le PARSIB 2 pourra jouer un rôle de relais et de capitalisation vis-à-vis de l'autorité centrale concernant ces deux thématiques principales de la Réforme du secteur.

#### 4.4 Thématique transversale : intégration du genre

Tel que cela est ressorti lors des travaux du Forum National sur la Sécurité, une meilleure intégration du genre dans le secteur de la Sécurité est essentielle et devra faire l'objet d'une plus grande attention dans la future Politique de Sécurité Nationale.

Dans le cadre des activités du PARSIB, cette dimension du genre a, autant que faire se peut, été promue, ce qui s'est notamment traduit par l'inscription de cette thématique dans les discussions du Forum, l'intégration des problématiques spécifiques au genre dans l'enquête nationale sur les besoins de sécurité menée en 2017, ...

Plus spécifiquement dans le cadre du PARSIB 2, l'intégration du genre dans les différentes activités fera l'objet d'une attention particulière, notamment en ce qui concerne :

- La recherche de l'intégration d'un maximum de femmes dans les formations : la représentativité des femmes au sein des FSI est encore limitée et se doit de s'améliorer dans les prochaines années. En outre, elles sont souvent cantonnées dans certaines fonctions. Tout en veillant à ce que le public cible soit respecté, les gestionnaires analyseront avec le Ministère comment augmenter au maximum leur représentativité.
- La prise en compte des besoins spécifiques des femmes et filles des différents groupes et classes sociales : dans tous les processus d'accueil de la population et des victimes, spécifiquement en temps de crise, une attention sera portée aux besoins spécifiques des femmes et filles. Cela devrait notamment se traduire dans le manuel de gestion de crise, dans l'intégration de la dimension genre dans les exercices de simulation, dans les processus d'accueil téléphoniques des victimes ou encore par l'intégration de modules dédiés à l'amélioration des connaissances sur le droit national, régional et international et les instruments juridiques sur la violence à l'égard des femmes et des filles conformément au Plan d'action national du Burkina Faso pour la mise en œuvre des résolutions 1325



et 1820 du Conseil de sécurité des Nations-Unies, dans les formations à l'attention des forces de sécurité.

Il sera demandé que les experts intègrent dans leur formation ou étude la dimension du genre et l'intégration de perspectives genre et d'égalité des genres. En outre, une complémentarité entre cet appui et l'intervention « She decides » du portefeuille belge qui abordera entre autres les questions de violences sexuelles, sera recherchée.

Il est également important de signaler que ce projet prendra en compte le « Plan d'action national du Burkina Faso pour la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations-Unies » du 31/12/2012. Un des axes principaux du plan d'action est la formation des « autorités en charge du secteur de la défense et de la sécurité sur la problématique de l'intégration des femmes et des filles dans les corps militaires et paramilitaires, dans le but de « renforcer les capacités du personnel de sécurité et de la justice sur la prise en charge des femmes et des filles victimes de violence<sup>19</sup>»

#### 4.5 Bénéficiaires de l'action

Les **bénéficiaires directs** de l'action demeureront d'une part :

- **Les forces de sécurité intérieure** et les autorités de tutelle: en tant que prestataires des services publics, il est attendu de ces derniers une amélioration de ces prestations de service public, tant dans le court terme dans la lutte contre le terrorisme, que d'une manière plus globale dans le long terme.
- **Les autres prestataires privés, et bénéficiaires publics et privé:** dans le cadre du processus de Réforme du Secteur de la Sécurité, comme cela avait été bien initié dans le cadre du Forum Nationale sur la Sécurité, il est attendu une large participation des différents acteurs. En fonction des thématiques qui seront identifiées, l'attention sera portée non seulement vers les FSI, mais également sur les autres acteurs concernés (tels les services de sécurité privée, le Parlement, les autres ministères, les organisations de la société civile parmi lesquelles les réseaux et associations de femmes, les médias, des représentants des différentes confessions et communautés, ...) concernés par la problématique. A titre d'exemple sur la question de la police de proximité, les autorités administratives locales, les autorités judiciaires, les Structures Communautaires Locales de Sécurité, ... Pour chaque action, une analyse des acteurs « externes » sera effectuée et dans la mesure du possible impliquée dans le processus. Une composante de parité des genres sera également intégrée afin d'assurer la participation des femmes.

Les **bénéficiaires indirects** de l'action sont la **population** en général (femmes, hommes, filles et garçons), le projet s'inscrivant dans la promotion de la « sécurité humaine » visant à prioriser les

<sup>19</sup> <https://www.peacewomen.org/sites/default/files/Burkina%20-%20NAP%20-%20fr%20-%2020131230.pdf>



besoins de la population.

## 5 Lieu et durée de l'action

### 5.1 Lieu de l'action

L'équipe d'exécution de l'Action sera basée à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso. Elle sera amenée à réaliser des déplacements à l'intérieur du pays pour la mise en œuvre des activités. Une grande attention sera apportée au Résultat 3 afin de rendre opérationnel le mécanisme de crise le plus rapidement possible à Bobo Dioulasso.

Cela étant, le processus de réforme ayant une portée nationale, l'ensemble du territoire doit être considéré comme bénéficiaire de l'intervention.

### 5.2 Durée de l'action

#### **Période de mise en œuvre de l'action**

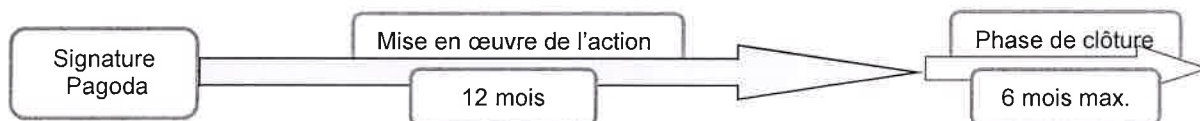
La durée de mise en œuvre de l'action du PARSIB 2 sera de maximum 12 mois. Elle débutera à la clôture du PARSIB-RSS, soit le 1<sup>er</sup> décembre 2018.

#### **Clôture**

La phase de clôture de l'Action sera de maximum 6 mois. Certaines réceptions définitives pourront avoir lieu pendant cette période, de même que les activités de clôture suivantes : rédaction du rapport final, audit final, revue finale, transfert des biens et équipements, derniers paiements. Seule une partie de l'unité de gestion de l'action sera maintenue sur une portion de cette période de 6 mois selon les besoins pour mener à bien ces activités de clôture, à savoir l'Intervention Manager, le Financial Officer et un chauffeur.

Un chronogramme est proposé ci-dessous, à affiner et compléter au démarrage de l'intervention.

Figure x : Les étapes de la mise en œuvre de l'Action







Résultats/Activités	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	Observation											
	18	18	18	18	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	20	20	20	20	20											
	Période de préparation											Période de mise en œuvre											Période de clôture										
Appui aux centres d'appels : formation, appui technique & communication	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Sur base des enseignement de la première expérience pilote.										
<b>R3 : Le dispositif de gestion des crises et d'intervention à Bobo Dioulasso est fonctionnel et performant.</b>																																	
Appui gestion de crise : formations et exercices	X	X	X	X	X					X																							
Appui intervention : équipements	X	X	X	AO	AM				RP	RP	RP																						
Appui intervention : formation, recyclages et exercices	X	X	X		X				X			X																					
Appui au DIMU : fourniture PMA	X	X	X	AO	AM					RP	RP																						
Appui au DIMU : formation	X	X	X									X																					
<b>OS2 : Appuyer le processus de Réforme du Secteur de la Sécurité.</b>																																	
<b>R4 : Le processus de Réforme du Secteur Sécurité est appuyé</b>																																	
Appui au processus global	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X											
Appui aux dossiers prioritaires : appui en équipements	X	X	X	AO	AO	AM	AM			RP	RP	RP	RP	RP																			

Résultats/Activités	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	Observation					
	18	18	18	18	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	20	20	20	20	20					
	Période de préparation											Période de mise en œuvre											Période de clôture				
Appui aux dossiers prioritaires : appuis techniques, formations, ....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
Activités de coordination																											
Finalisation du descriptif d'action et préparation des convention et accords	X																										
Signature de la Convention de Délégation (UE/Enabel) et de la convention de subventions (BKF/UE)																											
Finalisation des procédures administratives (arrêté de création PARSIB 2, attestation d'exonération, ...)																											
Mise en place de l'équipe																											
Installation du bureau à Ouagadougou																											

Résultats/Activités	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	Observation					
	18	18	18	18	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	20	20	20	20	20					
	Période de préparation											Période de mise en œuvre											Période de clôture				
Installation de l'antenne à Bobo Dioulasso					X		X																				
Comités de revue, Assemblée sectorielle, Assemblée régionale				X						X							X										
Rapport trimestriel MSECU					X			X									X										
MONOP (Enabel)					X			X									X										
Rapport annuel & Rapport final (UE)																				X			X				
Audit Financier																	X										
Evaluation Finale																			X								
Clôture du projet et des engagements																	X	X	X	X	X	X	X				
Transfert du matériel																					X	X	X				

## 6 Modalités de mise en œuvre

### 6.1 Cadre contractuel et outils de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'Action par Enabel sera effectuée sous la modalité « régie ». Contractuellement, une convention de délégation sera signée entre l'UE et Enabel.

La mise en œuvre de l'action pourra prendre les formes suivantes conformément à la Convention de délégation et à l'Audit des 6 piliers :

- Mise en œuvre directe par Enabel (principalement via des contrats de travail d'assistance technique) ;
- Sous-traitance via des marchés publics (services, fournitures, travaux) selon le cadre des actions extérieures de l'Union européenne – PRAG et pour lesquels Enabel gardera son rôle d'Autorité contractante. Ceci permettra à Enabel de s'appuyer sur les dispositions de l'Instrument européen IcSP (contexte de crise et d'urgence, attributions des marchés en procédure simplifiée), à travers les procédures dites « flexibles » matérialisées par le recours systématique à la procédure négociée ou la procédure basée sur une seule offre. Cette dernière procédure pourra notamment être privilégiée dans le cas de répétition de marchés passés dans le cadre du PARSIB, sous réserve de l'obtention d'un procès-verbal de bonne exécution et de nouveaux prix unitaires ne présentant qu'une faible divergence, voire aucune, par rapport aux prix unitaires appliqués précédemment, à savoir un écart maximum de 10%. ;
- L'octroi de subsides à des entités publiques et organisations privées à but non lucratif pour lesquels Enabel aura seule le rôle d'Autorité Contractante
- Le recours aux Accords cadre de coopération conclus entre Enabel et des entités publiques, de droit public belge ou européen, dont l'accord-cadre avec la Police Fédérale Belge.


Le projet sera considéré comme un projet de catégorie 2, à savoir exécuté par une agence, dans le cadre du décret<sup>23</sup> relatif aux projets et programmes de développement au Burkina Faso.

### 6.2 Structure d'exécution

L'Action sera mise en œuvre par l'Unité de Gestion de Projet (UGP) du PARSIB basée à Ouagadougou, avec une antenne à Bobo Dioulasso. Afin d'être le plus rapidement opérationnel, et au vu de son rendement, cette UGP se basera sur l'équipe mise en place durant la première phase du PARSIB. Elle est ainsi constituée de :

- 1 chef de projet (15 mois\*)
- 1 ATI, expert police (12 mois)
- 1 ATI, expert RSS (12 mois)

<sup>23</sup> Décret N° 2018-0092/PRES/PM/MINEFID portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso



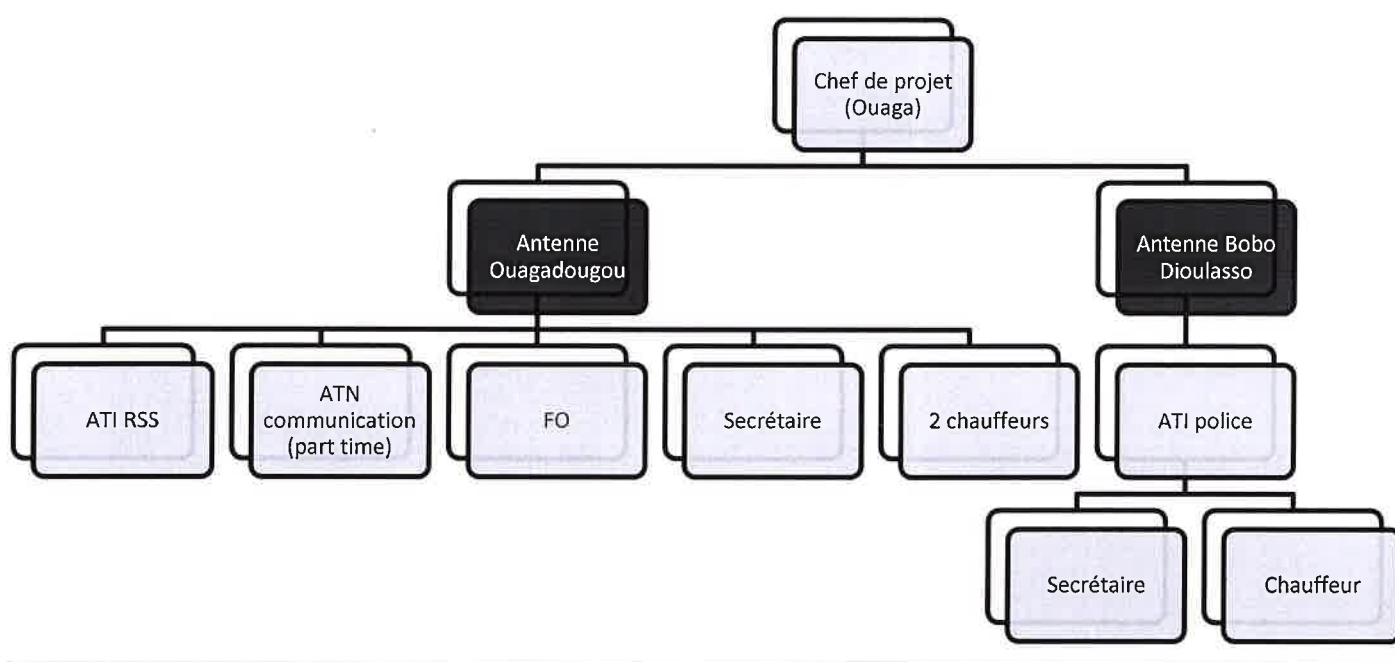


- 1 ATN communication (6 mois – part-time)
- 1 Financial Officer (14 mois\*)
- 2 secrétaires (14 mois\* et 11 mois)
- 3 chauffeurs (14 mois\*, 12 mois et 11 mois)

(\*) Incluant une période estimée à 2 ou 3 mois selon le profil pour assurer la clôture de l'action

La planification et le suivi opérationnel de l'Action seront menés en concertation avec le MSECUC et le point focal désigné à cet effet. Pour les actions qui seront menées à Bobo Dioulasso, une antenne sera créée, avec un ancrage et une installation physique déterminée d'un commun accord avec le Gouvernorat de la Région.

### Organigramme



### 6.3 Structures de pilotage

Tenant compte de la nécessité d'un espace de discussion tripartite dédié au projet entre l'Union européenne, les autorités du Burkina Faso et Enabel, le comité de pilotage sera remplacé par un comité stratégique aux mêmes attributions, qui viendra systématiquement en préambule au Comité de revue.

Outre cette structure règlementaire, la structure du Comité Opérationnel (COMOP) mise en place lors de la 1<sup>ère</sup> phase du PARSIB sera maintenue et aura également pour mandat de suivre le PARSIB 2, et plus spécifiquement de valider les cahiers des charges des équipements et les termes de référence des prestations de services, ainsi que l'attribution de ces marchés.

Cela étant, compte tenu de la disparition dans pareil dispositif



Enfin tenant compte du décret, le projet sera suivi par le comité de revue du Ministère de la Sécurité qui se réunira une fois par semestre, en présence de l'ensemble des partenaires actifs dans le secteur de la sécurité, parmi lesquels l'UE. Le chef de projet participera également à l'Assemblée sectorielle et régionale.

Les structures de pilotage du PARSIB se présentent comme suit :

Comité Stratégique (Tripartite)

Institutions représentées : MSP, DUE et Enabel

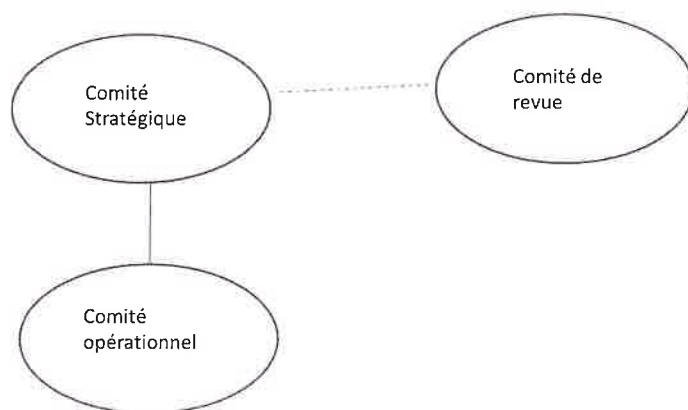
Mandat : définir les orientations stratégiques, valider les rapports, ...

Comité opérationnel

Institutions représentées : MSP et Enabel (DUE observateur si souhaité)

Mandat : valider les cahiers des charges des équipements et les termes de référence des prestations de services, ainsi que l'attribution de ces marchés

Structures de pilotage du PARSIB



## 6.4 Appui et suivi de l'action

Des activités d'appui et de suivi sont également prévues pour l'Action. Il s'agit notamment des activités liées à l'assistance ponctuelle, au suivi et à l'évaluation, l'audit, et la communication.

### 6.4.1 Assistance ponctuelle de ENABEL et de la Police Fédérale belge

L'équipe d'exécution de l'Action pourra compter sur une équipe d'assistance ponctuelle (ou « backstopping ») fournie par la Représentation de Enabel au Burkina Faso, le Siège de Enabel à Bruxelles, d'autres experts Enabel, de la Police fédérale belge et/ou par des prestataires de service. Ces activités d'assistance pourront être réalisées à distance ou via des missions spécifiques afin

d'appuyer les responsables du projet dans certains aspects propres à l'Action (aspects techniques, administratifs et financiers).

Les appuis ponctuels spécifiques à l'Action sont budgétisés en tant que coûts directs, tandis que les appuis généraux et/ou non directement liés à l'Action font partie intégrante des coûts indirects présentés à l'Annexe 3. Comme indiqué ci-dessus, et comme pour le PARSIB, une assistance pourra également être fournie par la Police fédérale belge. En effet, Enabel et la Police fédérale belge ont signé un *accord-cadre de coopération* consacrant le partenariat des deux institutions dans le cadre d'actions de coopération technique internationale de Enabel dans le secteur de la sécurité. A travers cet accord, la Police fédérale belge peut être sollicitée soit comme partenaire, soit comme prestataire de service, en recourant aux ressources humaines (femmes et hommes) de l'ensemble des corps constituant la police intégrée belge. Dans le cas présent, la Police fédérale belge sera considérée comme un partenaire à part entière.

#### 6.4.2 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action sera réalisé en continu, selon le système de suivi interne technique et financier de Enabel.

Un rapport final narratif et financier sera réalisé conformément aux obligations contractuelles. Il couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action. Il rendra compte de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique.

#### 6.4.3 Evaluation

Au vu du délai d'exécution, seule une évaluation finale sera prévue en fin de projet par un prestataire externe afin de fournir une appréciation de la prestation et d'identifier les enseignements tirés (tel que prévu dans les processus M&E de Enabel). Cette évaluation intégrera la dimension genre (gender-sensitive) et tentera également d'intégrer une expertise genre capable de faire une différence dans son analyse entre les besoins et les expériences des hommes d'une part et des femmes de l'autre, notamment dans le développement du processus RSS. Des représentants de la DUE seront invités à participer à la mission d'évaluation de la mise en œuvre de l'intervention. Le rapport final sera communiqué à la DUE ainsi qu'au comité de revue.

#### 6.4.4 Audit

Un audit financier annuel des comptes de l'intervention sera effectué par un cabinet d'experts comptables, conformément aux règles de Enabel en la matière. L'audit vérifiera que les dépenses effectuées reflètent bien la réalité, sont exhaustives et ont été effectuées dans le respect des procédures. La firme d'audit sera certifiée (selon les standards internationaux) et indépendante et tout l'audit sera organisé selon des modalités / standards acceptés internationalement. Le rapport d'audit

sera transmis à la DUE.

#### 6.4.5 Communication et visibilité

Enabel veillera à respecter les dispositions légales et contractuelles prévues en matière de communication et visibilité telles qu'indiquées à l'Annexe VI de la présente Convention de délégation.

Les mesures de communication et visibilité de l'Action d'Enabel seront mises en œuvre conformément aux lignes directrices de l'UE relatives à la « Communication et visibilité des actions extérieures financées par l'UE » datées du 1er janvier 2018. Elles se feront dans la continuité de la stratégie de communication élaborée dans le cadre du PARSIB.

Pour des questions de sécurité, des adaptations pourront être justifiées et nécessiter des demandes de dérogation.



## 7 Cadre logique

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Baseline et Cibles <sup>24</sup>	Sources de vérification	Hypothèses
<p><b>Objectif global :</b> Contribuer au processus de stabilisation du pays en appuyant le secteur sécurité</p> <p><b>Objectif spécifique 1:</b> Optimiser les FSI dans la lutte contre le terrorisme</p>	<p>Le sentiment d'insécurité au sein de la population s'améliore (Ind IcSP)</p> <p>- Le cadre institutionnel et stratégique de la gestion du cycle de renseignement est complété</p> <p>- Le centre de gestion de crise et le DIMU sont pleinement opérationnels</p> <p>- La qualité du service des centres d'appels est mesurable</p> <p>- Les structures de coordination dans la lutte</p>	<p>Baseline : 5.83/10 en 2017</p> <p>- <b>Cycle de renseignement :</b>  <u>BL</u> : PNOR, CBR et CNR pas validés et opérationnels.  <u>Cible</u> : au moins 1 texte validé et/ou 1 organe opérationnel</p> <p>- <b>Gestion de crise :</b>  <u>BL</u> : CUGC et DIMU pas opérationnels  <u>Cibles</u> : CUGC coordonne l'action en cas d'attaque ; le DIMU est déployé en cas d'attaque</p> <p>- <b>Centres d'appels :</b>  <u>BL</u> : les centres d'appel ne</p>	<p>Enquête CGD</p> <p>- Les textes d'application et les arrêtés de nomination des membres des structures pris</p> <p>- Cahiers des charges des structures et rapports d'activités</p> <p>- Rappports d'intervention</p> <p>- Articles de presse et réseaux sociaux</p> <p>- Plan ou stratégie adopté</p> <p>- Mécanismes de suivi/évaluation</p>	<p>- Les autorités adoptent les textes et les communiquent au PARSIB</p> <p>- Les structures établissent des rapports d'activités et les communiquent au PARSIB</p> <p>- Ouagadougou subit une attaque nécessitant l'intervention du CUGC et du DIMU.</p> <p>- En cas d'absence d'attaque pendant la mise en œuvre du projet, les exercices de simulation font foi</p>

<sup>24</sup> La Base line (BL) représente la situation observée en 2018. La cible définit le niveau d'atteinte attendu pour la fin du projet, soit décembre 2019.

	<p>contre le terrorisme sont en place et fonctionnelles (Ind IcSP)</p>	<p>produisent aucun rapport d'activité permettant d'évaluer la qualité du service</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Cibles</u> : Les centre d'appel appuyés mettent en place d'un mécanisme de suivi permettant d'évaluer la qualité du service</li> <li>- <b>Coordination</b> :</li> <li><u>BL</u> : CBR, CUGC et DIMU pas pleinement opérationnels</li> <li><u>Cibles</u> : les 3 structures de coordination sont pleinement opérationnelles</li> </ul>		
<p><b>Résultat 1</b> : La gestion du cycle de renseignement est améliorée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La communauté burkinabè du Renseignement est appuyée</li> <li>- Le PNOR est appuyé</li> <li>- L'ANR est appuyée dans son rôle de coordination et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>CBR</b> :</li> <li><u>BL</u> : cadre CBR existant et 1<sup>ère</sup> formations communes, mais pas encore opérationnel.</li> <li><u>Cible</u> : La CBR produit des rapports d'activité sur une base régulière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport d'activités fournis par ANR</li> <li>- Textes de loi promulgués</li> <li>- Règlements validés</li> <li>- Plan validé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ANR et le PARSIB s'entendent sur les informations communicables tenant compte de la classification des documents</li> </ul>



	<p>d'analyse du Renseignement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Montant des équipements fournis aux acteurs du dispositif de lutte contre le terrorisme (Ind IcSP)</li> </ul>	<p>- <b>PNOR</b> :</p> <p><u>BL</u> : Aucun PNOR existant</p> <p><u>Cible</u> : Un plan national d'orientation du renseignement est proposé pour adoption</p> <p>- <b>ANR</b> :</p> <p><u>BL</u> : existence de la loi renseignement et du décret ANR</p> <p><u>Cible</u> : Le rôle de coordination et d'analyse de l'ANR est mis en œuvre</p> <p>- <b>Equipements</b> :</p> <p><u>BL</u> : 0 en 2016. 50.000 € en fin 2018 (PARSIB 1)</p> <p><u>Cible</u> : 60.000 € supplémentaires en fin 2019</p>		
<p><b>Résultat 2</b> : Le dispositif central de gestion des crises portant atteinte à la sécurité de l'Etat et de la population burkinabè est performant</p>	<p>- L'organisation du CUGC est améliorée (personnel en place, procédures validées, connues et appliquées, cahiers des charges validés et respectés...)</p>	<p>- <b>CUGC</b> :</p> <p><u>BL</u> : texte existant mais inadapté</p> <p><u>Cible</u> : texte révisé, mise en œuvre d'un recrutement permanent pour le CUGC</p>	<p>- Textes légaux organisant le CUGC</p> <p>- Réglementation interne du CUGC</p> <p>- Manuel de gestion de crise mis à jour et</p>	<p>- Les autorités valide le texte de réorganisation du CUGC et le communique au PARSIB</p> <p>- Les structures établissent des rapports d'activités et</p>



<p><b>Résultat 3: Le dispositif de gestion des crises et</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La coordination entre les responsables du DIMU et la BNSP est améliorée</li> <li>- Les centres d'appels sont modernisés et leur travail professionnalisé</li> <li>- Montant des équipements fournis aux acteurs du dispositif de lutte contre le terrorisme (Ind IcSP)</li> </ul>	<p><b>- DIMU :</b></p> <p><u>BL</u> : texte existant mais pas de nomination des membres et certains aspects non opérationnels.</p> <p><u>Cible</u> : texte complété, répartition des rôles DIMU/BNSP clarifiée</p> <p><b>- Centres d'appel :</b></p> <p><u>BL</u> : en 2018, seuls 2 centres d'appels disposent de matériel moderne et d'un logiciel dédié</p> <p><u>Cibles</u> : en 2019, le nombre de centres d'appels modernisés a augmenté (min. +2)</p> <p><b>- Equipements :</b></p> <p><u>BL</u> : 0 en 2016. 1.989.000 € en fin 2018 (PARSIB 1)</p> <p><u>Cible</u> : 130.000 € supplémentaires en fin 2019</p>	<p>validé.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réglementation interne du DIMU</li> <li>- Rapport d'atelier</li> <li>- Rapport suite aux exercices de simulation</li> <li>- PV de réception</li> <li>- Rapports de formation</li> <li>- Exercices de simulation</li> </ul>	<p>les communiquent au PARSIB</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les autorités trouvent rapidement un lieu pour abriter le CUGC et y affectent des moyens de fonctionnement</li> <li>- Les autorités procèdent aux désignations.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les équipes d'intervention « primo-intervenants » et</li> </ul>	<p><b>- Primo-intervenants :</b></p> <p><u>BL</u> : BAC et GD présents</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport d'activité des structures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les structures établissent des rapports d'activités et</li> </ul>

<p>d'intervention à Bobo Dioulasso est fonctionnel et performant.</p>	<p>spécialisées sont mises en place à Bobo</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'antenne du CUGC est opérationnelle à Bobo</li> <li>- L'antenne DIMU est opérationnelle à Bobo</li> <li>- Montant des équipements fournis aux acteurs du dispositif de lutte contre le terrorisme (Ind IcSP)</li> </ul>	<p>mais pas formés et sous-équipés.</p> <p><u>Cibles</u> : dispositif définis, personnel en place, formé et équipé.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Antenne CUGC</b> :</li> <li><u>BL</u> : pas d'organe de coordination à Bobo.</li> <li><u>Cible</u> : dispositif de coordination convenu, opérationnel et en lien avec CUGC</li> <li>- <b>DIMU</b> :</li> <li><u>BL</u> : pas de dispositif à Bobo</li> <li><u>Cible</u> : dispositif en place, équipé d'un PMA et en lien avec DIMU OUAGA.</li> <li>- <b>Equipements</b> :</li> <li><u>BL</u> : 0 en fin 2018</li> <li><u>Cible</u> : 1.083.000 € en fin 2019</li> </ul>	<p>- Réglementation interne des structures</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manuel de gestion de crise adapté à Bobo</li> <li>- Rapports de formation</li> <li>- PV de réception</li> </ul>	<p>les communiquent au PARSIB</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les FSI s'entendent sur une répartition des rôles et une bonne coordination.</li> </ul>
<p><b>Objectif Spécifique 2 :</b> Renforcer le processus de Réforme du Secteur de la</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le processus global est lancé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Processus et pilotage</b></li> <li><b>RSS</b> :</li> <li><u>BL</u> : Etat des lieux disponible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêté de désignation de la structure de pilotage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les autorités burkinabés lèvent les blocages actuels, en maintenant l'implication</li> </ul>

Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un plan de réforme est disponible</li> <li>- Le plan de réforme connaît un début de mise en œuvre</li> <li>- Nombre de policiers par habitants (Ind ICSP)</li> <li>- Nombre de services (concernés par nos appuis) disposant d'un cahier des charges clair et précis pour la mise en œuvre de la réforme (Ind IcSP)</li> </ul>	<p>mais pas de plan de réforme. Pilotage non opérationnel</p> <p><u>Cibles</u> : organe de pilotage fonctionnel et existence d'un plan de réforme, Début de mise en œuvre</p> <p>- <b>Contribution MSECUC à la réforme :</b></p> <p><u>BL</u> : Identification des acteurs centraux</p> <p><u>Cibles</u> : acteurs MSECUC formés et opérationnels.</p> <p>- <b>Ratio policier/habitants :</b></p> <p><u>Base line</u> : 1/948 en 2015</p> <p><u>Cible</u> : 1/910 en 2020</p> <p>- <b>Cahier des charges :</b></p> <p><u>BL</u> : O en 2016</p> <p><u>Cible</u> : 50% des services appuyés disposent fin 2019 de cahiers des charges précis validés.</p>	<p>- Système M&amp;E</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de formation</li> <li>- Plan de réforme</li> <li>- Source : PNDES + rapports de suivi</li> <li>- Cahier des charges validés par l'autorité (via arrêté ministériel ou autre ...)</li> </ul>	de tous les acteurs. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les autorités burkinabè acceptent les contributions des PTFs (dont l'UE et PARSIB) et les impliquent dans le processus.</li> </ul>
<p><b>Résultat 4</b> : Certaines thématiques prioritaires de la RSS sont renforcées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le processus global RSS est appuyé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Dossiers prioritaires MSECUC :</b></li> <li><u>BL</u> : identification des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui du PARSIB à la mise en place du processus et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les autorités burkinabè acceptent les contributions des PTFs (dont l'UE et</li> </ul>

	<p>- Les dossiers prioritaires retenus par le MSECUC connaissent des avancées notables</p> <p>- Nombre de services (concernés par nos appuis) disposant d'un cahier des charges clair et précis (Ind IcSP).</p>	<p>thématiques prioritaires, DGESS désignée pour suivi.</p> <p><u>Cible</u> : proposition de plan sur au moins 3 sujets prioritaires et début de mise en œuvre, outils de suivi opérationnels</p> <p>- <b>Cahier des charges</b></p> <p><u>BL</u> : O en 2016</p> <p><u>Cible</u> : des propositions sont émises pour 80% des services appuyés</p>	<p>fonctionnement de l'organe de pilotage.</p> <p>- Système M&amp;E de chaque dossier<sup>25</sup></p> <p>- Activités mises en œuvre</p> <p>- Cahier des charges proposés à l'autorité</p>	<p>PARSIB) et les impliquent dans le processus.</p> <p>- Les autorités impliquées dans les dossiers prioritaires valident, avec le PARSIB le mécanisme M&amp;E et acceptent de rendre compte des avancées.</p>
--	---	--	--	--

<sup>25</sup> Chaque dossier qui sera retenu comme prioritaire et pour lequel le PARSIB apportera un appui devra comprendre un mécanisme de Monitoring et d'évaluation qui permettra de suivre et mesurer les avancées.

## 8 Informations additionnelles

### 8.1 Tableaux récapitulatifs des éléments de diagnostics et recommandations du Forum

#### 8.1.1 ELEMENTS DE DIAGNOSTICS

N°	Diagnostics	Recommandations liées	N°	Diagnostics	Recommandations liées
D1	Corruption	R1, R2, R13	D21	Sous-équipement	R39, R40
D2	Vols	R3	D22	Modernisation	R22
D3	Justice populaire	R4, R5	D23	Infrastructures	R41
D4	Conflits politiques	R6, R7	D24	Gestion des budgets & Finances	R42, R43
D5	Violences sexuelles	R8	D25	Secret Défense	R44
D6	Contexte éco. & social	R9, R10, R11	D26	Cycle de Renseignement	R16, R30, R34, R45,
D7	Autorité de l'Etat	R12, R13,	D27	Chaîne pénale	R5, R46, R47,
D8	Terrorisme & Grand banditisme	R14, R15, R16, R17,	D28	Police de Proximité	R3, R9, R12, R16, R25, R45
D9	Sécurité routière	R18	D29	Services d'assistance et de secours	R48, R49
D10	Sécurisation des prisons	R19, R20	D30	Espace public	R34, R50,
D11	Criminalité Transfrontalière	R12, R21, R22, R23	D31	GRH	R51, R52
D12	Incivisme	R24	D32	Formation	R51, R52
D13	Conflits communautaires	R25, R26, R27	D33	Maillage	R12,
D14	Cyber criminalité	R22, R28,	D34	Coordination	R16, R37
D15	Armes	R21, R22, R29, R30	D35	ILS	R4, R16,
D16	Environnement	R31, R32, R33	D36	Sociétés privées de sécurité	R53,
D17	Mouvements de populations	R21, R34	D37	Contrôle externe des FDS	R2, R37, R38, R48
D18	Drogues et produits dangereux	R34, R35,	D38	Contrôle interne	R51, R54,
D19	Gouvernance	R1, R13, R36, R37, R38	D39	Politique Nationale de sécurité	R47,
D20	Confiance FDS –Population	R13, R16, R25, R36,	D40	Communication	R55
			D41	Suivi & évaluation	R43, R56

#### 8.1.2 Recommandations



N°	Recommandations	Echéance (1/2/3)	Éléments de diagnostic
R1	Elaborer une stratégie et un plan de lutte contre la corruption	1-2	D1, D19
R2	Elaborer un plan de lutte contre la corruption au sein des FDS	1-2	D1, D37
R3	Elaborer un plan de prévention et de lutte contre les différentes formes de vols	2-3	D2, D28
R4	Elaborer un plan d'encadrement des ILS	1-2	D3, D35
R5	Mener une campagne de sensibilisation sur la chaîne pénale et respect des droits humains	1-2	D3, D27
R6	Mettre en place du mécanisme de réconciliation nationale	2	D4
R7	Elaborer un système de veille, de concertation et de poursuite des discours politiques dangereux	2	D4
R8	Elaborer un programme de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et domestiques	2	D5
R9	Améliorer la confiance avec la jeunesse	1-2	D6, D28
R10	Mettre en place d'un programme relatif aux enfants en situation de rue	2	D6

N°	Recommandations	Echéance (1/2/3)	Eléments de diagnostic
R11	Améliorer la prévention et la gestion des manifestations	2	D6
R12	Renforcer le maillage territorial des services publics	1-2-3	D7, D11, D28, D33
R13	Améliorer la qualité des prestations des services publics	1-2	D1, D7, D.19, D20
R 14	Elaborer une stratégie et un plan de lutte contre le terrorisme	1-2	D8
R15	Elaborer une stratégie et un programme de lutte contre la radicalisation	1-2	D8
R16	Redéfinir et redynamiser la police de proximité	1-2	D8, D20, D26, D28, D34, D35
R17	Mettre en oeuvre un programme de développement socio-économique et sécuritaire urgent dans le Sahel	1-2-3	D8
R18	Evaluer, mettre à jour et suivre la Politique Nationale de Sécurité Routière	2	D9
R19	Renforcer les mécanismes de sécurisation des prisons	1-2	D10
R20	Améliorer les mécanisme de réinsertion des détenus	2	D10
R21	Renforcer la collaboration avec les pays frontaliers	1-2	D11, D15, D17
R22	Développer l'informatisation des FDS et le recours aux TIC	1-2	D11, D14, D15, D22
R23	Renforcer des capacités opérationnelles des FSI en matière de gestion des frontières	1-2	D11
R24	Mettre en oeuvre un plan de prévention et de lutte contre l'incivisme	1-2-3	D12
R25	Renforcer la collaboration avec les chefferies traditionnelles	1	D13, D20, D28
R26	Améliorer la gestion des conflits dans les zones rurales	1-2	D13
R27	Redynamiser l'observatoire de gestion des conflits communautaires	1	D13
R28	Evaluer, revoir et mettre en œuvre la cyber stratégie	1-2	D14
R29	Elaborer un plan de lutte contre le trafic et la prolifération des armes	1-2	D15
R30	Moderniser et informatiser l'état civil	2-3	D15, D26
R31	Renforcer la sécurité et les contrôles sur les sites miniers	1	D16
R32	Renforcer la sécurité dans les forêts et zones protégées	1-2-3	D16
R33	Elaborer une politique nationale en matière environnementale, en lien avec la politique nationale de sécurité	1-2-3	D16
R34	Améliorer la gestion du cycle de renseignement	1-2	D17, D18, D26, D30
R 35	Mettre en place un programme de prévention et de lutte contre le trafic et la consommation de drogues et produits dangereux	1-2-3	D18

N°	Recommandations	Echéance (1/2/3)	Éléments de diagnostic
R36	Développer des stratégies de communication des FDS	1-2	D19, D20
R37	Renforcer des mécanismes de coordination	1	D19, D34, D37
R38	Renforcer des mécanismes de contrôle externes	1-2-3	D19, D37
R39	Elaborer une stratégie et un plan d'investissement équipements des FDS	1-2-3	D21
R40	Identifier les équipements urgents à déployer dans les zones à risques	1	D21
R41	Elaborer un plan d'investissement en infrastructures	1-2-3	D23
R42	Renforcer l'efficacité des mécanismes d'exécution budgétaire	1-2	D24
R43	Elaborer des planifications pluriannuelles et plans de financement	1	D24, D41
R44	Revoir le dispositif légal et réglementaire lié à la notion de secret défense et de catégorisation des actes administratifs	1	D25
R45	Renforcer la collaboration entre population et FSI	1	D26, D28
R46	Améliorer les mécanismes et outils des enquêtes policières et judiciaires	1-2	D27
R47	Renforcer les capacités des unités d'intervention en matière de gestion de foules et de l'espace public	1-2-3	D27, D39
R48	Elaborer une Politique de Sécurité Nationale	1-2	D29, D37
R49	Mettre en œuvre et coordination des centres d'alerte et de gestion de crise	1-2-3	D29
R.50	Renforcer les capacités des unités opérationnelles d'assistance et de secours	1-2	D30
R51	Développer une politique de Gestion des Ressources Humaines efficace	1-2-3	D31, D32, D38
R52	Renforcer le contrôle et la collaboration entre FSI et sociétés privées	1-2-3	D31, D32
R53	Renforcer les mécanismes de contrôles externes des FDS	1-2	D36
R54	Renforcer les mécanismes de contrôles internes des FDS	1-2-3	D38
R55	Elaborer un plan de communication interne et externe sur la Réforme du Secteur	1-2	D40
R56	Mettre en place un mécanisme de suivi & évaluer la Politique Nationale de Sécurité et autres plans	1-2-3	D41
R57	Prendre en compte la dimension genre dans l'ensemble des politiques et stratégies en lien avec la Politique de Sécurité Nationale		
R58	Mettre en place un centre d'études stratégiques		

